

LA FLOTTE DE PÊCHE : La flotte de pêche française, très disparate, comprend environ 19 000 navires, dont 87 pour cent ont moins de 12 mètres de long. Quarante-vingt-un vaisseaux seulement ont plus de 50 mètres. D'autre part, depuis l'extension des eaux territoriales, en 1977, le tonnage de la flotte française a baissé d'environ 30 pour cent.

ADMINISTRATION : Au nom des états membres de la Communauté européenne, le Conseil des pêches de la CE décide des mesures administratives concernant la Communauté, les pays tiers et les eaux internationales. Le total des prises autorisées et les contingents prévus pour 1987 reflètent la politique actuelle de la Communauté, qui consiste à maintenir, autant que possible, la stabilité des activités dans ce domaine, mais en tenant compte des conseils émis par les scientifiques en matière de conservation des ressources.

PRISES - Espèces principales (1988) : pollock (55 000 tonnes), merlan (30 000 tonnes), colin (20 000 tonnes), morue (20 000 tonnes), haddock (15 000 tonnes), thon (113 000 tonnes).

AQUACULTURE : Il s'agit d'un secteur très développé, dont la production se chiffrait à environ 210 000 tonnes en 1987. L'aquaculture française accorde une importance particulière aux bivalves, y compris les huîtres communes et les huîtres du Pacifique (115 000 tonnes), les moules (45 000 tonnes) et les palourdes (700 tonnes). Parmi les autres